

## Dispositions relatives à l'accueil des enfants des personnels soignants ou mobilisés

Les services de Pornic Agglo Pays de Retz, en lien avec la ville de Pornic, l'Education Nationale, l'Enseignement Catholique, les associations locales, mettent tout en œuvre afin de proposer un service de garde pour les enfants des personnels soignants ou mobilisés pour assurer les missions de première nécessité.

- **Pour les enfants scolarisés,**
  - Pour les jours d'école : les parents concernés peuvent appeler directement l'école habituelle ou contacter le 06.32.05.82.45 ou le 06.72.31.31.67
  - Pour les mercredis et vacances : les parents concernés sont invités à contacter le 06.32.05.82.45 ou le 06.72.31.31.67
  
- **Pour les enfants âgés de 0 à 3 ans non scolarisés,** une coordination locale est mise en place. Les parents concernés par ce dispositif sont invités à contacter le 06 43 07 49 82 ou le 06.72.31.31.67

Afin de valider l'accueil, un justificatif de situation professionnelle pourra être demandé (carte professionnelle, bulletin de paye mentionnant l'employeur).